

CHUZELLES

informations



Juillet - Août 2008

N° 96

LE MOT DU MAIRE

Malgré une météo mitigée, j'espère que cette période de vacances estivale vous a permis de vous reposer et d'oublier pour un temps le stress de la vie quotidienne.

Cependant le temps des vacances n'aurait pas dû l'emporter sur le sens civique : la signalisation interdisant l'accès de la route de Villette de Vienne n'a pas toujours été respectée et, plus grave encore, certains inconscients ont enlevé, à plusieurs reprises, les barrières d'accès pourtant bien fixées, mettant en danger la sécurité des usagers.

La rentrée des classes s'est bien passée, avec un effectif stable, et l'arrivée de trois nouveaux enseignants.

Par contre cette rentrée de septembre a été perturbée par une météo des plus capricieuses. Deux épisodes de fortes pluies ont provoqué à 2 jours d'intervalle d'importantes inondations, coupant plusieurs voies à la circulation (la route de Leveau et la route des Serpaizières), et envahissant des habitations, notamment le long de la RN7. Après le recensement des dégâts, la commune a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des pouvoirs publics. Espérons que la venue sur place de Mr le Sous-Préfet puisse faire accélérer certains dossiers en cours.

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne rentrée.

Marielle MOREL

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de Rédaction : R.ALIX ; C.BOREL ;
L.BUTHION ; A. LE GOUGUEC ; JM LUCAS ;
G TOURNIER

C'est la rentrée... !





CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2008.

L'an deux mille huit, le seize juillet, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2008

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, R. ALIX, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNU, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, F. LE BOEDÉC, A. LE GOUGUEC, JM. LUCAS, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSE : B.DECHASSE donne pouvoir à P.ALLARD
JL.LESCOT donne pouvoir à M.T.CARRET

SECRETAIRE : G. TOURNIER

La séance est ouverte à 19h40

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2008 ;

Le compte-rendu de la séance du 11 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

◆ **DELIBERATIONS**

DELIBERATION N°35 : NOUVEAU REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE : M.MOREL

Suite aux nombreuses remarques concernant la lourdeur de la gestion des réservations de repas par le système des tickets, une enquête a été effectuée en septembre 2007 auprès des parents, elle a révélé que 75% des enfants mangent régulièrement à jour fixe au restaurant scolaire. La mairie s'est rapprochée de la mairie de St Just Chaleysin qui possède un logiciel pour la réservation des repas.

La municipalité veut donc opter dès la rentrée scolaire 2008 pour une gestion informatique (suppression des tickets). Ce nouveau système permet une réservation à l'année pour les enfants qui fréquentent de façon régulière le restaurant scolaire (de 1 à 4 jours).

Pour les enfants qui mangent de façon occasionnelle, l'inscription se fait par l'intermédiaire d'une fiche de réservation à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire, aux jours et heures habituelles.

Les repas sont désormais facturés en fin de mois et sont à régler dès réception de la facture.

Un courrier explicatif pour les parents sera joint au nouveau règlement à la rentrée. Une permanence sera également assurée en mairie le vendredi 05 septembre 2008.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'adopter le nouveau règlement du restaurant scolaire prenant en compte cette nouvelle procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement du restaurant scolaire.

DELIBERATION N°36 : DESTRUCTION TICKETS RESTAURANT SCOLAIRE : M.MOREL

Madame le Maire informe les membres présents qu'en raison du nouveau règlement du restaurant, il y a lieu de procéder à la destruction des tickets restants de l'année 2007-2008 numérotés de 37352 à 38400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°37 : PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009 M.MOREL

Par décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Tenant compte de l'augmentation des matières premières qui nous est répercutée par notre prestataire, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation du prix du repas de 3% soit 10 centimes d'euro. Le repas sera facturé 3,58 euros pour l'année scolaire 2008/2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 18 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N°38 : SOLLICITATION AU SYNDICAT DES 4 VALLEES POUR UNE ETUDE HYDRAULIQUE ET HYDROLOGIQUE CONCERNANT LE BASSIN VERSANT LE LONG DE LA RN7 A CHUZELLES G.GAVIOT-BLANC

Exposé :

Suite aux différentes intempéries, notamment celles de l'été 2007, il a été constaté des inondations causées par les eaux pluviales le long de la RN7 sur la commune de Chuzelles entre les Pins et Vienne. Ce phénomène devient de plus en plus répétitif même lors de précipitations de moindre importance. Il convient donc de solliciter le Syndicat des 4 Vallées dans le cadre de sa compétence « ruissellement sur bassin versant » pour lancer une étude hydraulique et hydrologique. Cette étude devra permettre de définir un programme de travaux à

mettre en œuvre, une estimation des différentes opérations et également de définir les maîtrises d'ouvrage correspondantes (Syndicat des 4 Vallées, Commune de Chuzelles, Commune de Communay, Commune de Seyssuel, Direction interdépartementale de routes, CAPV). La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat des 4 Vallées et le financement se fera par la commune avec des aides du CG38 et un financement à 50% de la charge restant à la commune par la CAPV.

Délibéré :

La commune de Chuzelles sollicite le Syndicat des 4 Vallées pour la réalisation d'une étude hydraulique et hydrologique concernant le bassin versant le long de la RN7 entre les Pins et Vienne. Cette étude a pour objectif de définir un programme de travaux à mettre en œuvre ainsi que les différentes maîtrises d'ouvrage. Madame Le Maire ou l'adjoint délégué sont autorisés à signer tout document, toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°39 : SOLLICITATION AU SYNDICAT DES 4 VALLEES POUR UNE ETUDE HYDRAULIQUE ET HYDROLOGIQUE CONCERNANT LE BASSIN VERSANT ROUTE DU MOULIN :G.GAVIOT-BLANC

Exposé :

Suite aux différentes intempéries de l'été 2007, il a été constaté des inondations importantes causées par les eaux pluviales le long de la route du moulin à Chuzelles. Le cours d'eau bordant cette route a débordé et a engendré un déchaussement partiel du talus soutenant la route. Cette route est donc depuis l'été 2007 fermée à la circulation. La CAPV dans le cadre de sa compétence voirie a entrepris des travaux dans la partie basse pour sécuriser l'accès des habitations. Il convient avant de les entreprendre sur l'ensemble de la voirie de lancer une étude hydraulique et hydrologique concernant les écoulements d'eaux pluviales sur le bassin versant de la Route du Moulin. Cette étude doit être réalisée par le Syndicat des 4 Vallées dans le cadre de ses compétences. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat des 4 Vallées et le financement se fera par la commune avec des aides du CG38 et un financement à 50% de la charge restant à la commune par la CAPV.

Délibéré :

La commune de Chuzelles sollicite le Syndicat des 4 Vallées pour la réalisation d'une étude hydraulique et hydrologique concernant le bassin versant de la route du moulin. Cette étude a pour objectif de définir un programme de travaux à mettre en œuvre afin de pouvoir à la suite de la réalisation des aménagements réouvrir la route du moulin à la circulation. Madame Le Maire ou l'adjoint délégué sont autorisés à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°40 : SISLS : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DU CENTRE DES 1000 LOISIRS M.MOREL

Les Communes membres du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne ont été saisies par l'association CENTRE des 1000 loisirs d'une demande

de soutien lui permettant de faire face aux questions suivantes :

- Nécessité de renforcer les moyens matériels pour le bon fonctionnement des activités du centre de loisirs
- Pallier les difficultés de trésorerie liées aux différences de dates de versement des subventions par les communes

Pour régler ces questions : le SISLS pourrait être, pour le compte des communes, l'interlocuteur unique de l'association pour l'ensemble des questions concernant le fonctionnement de cette dernière, à condition d'être compétent dans le domaine des centres de loisirs et de vacances.

La commune de Seyssuel, selon sa décision, pourrait être intégrée à ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5212 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne,

Vu les statuts du Centre des 1000 loisirs,

Vu l'avis favorable du Conseil Syndical du SISLS en date du 30 juin 2008 .

Le Conseil Municipal,

- Approuve la modification des statuts du *Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne* pour soutenir le fonctionnement des activités de centre de loisirs et de vacances lorsque cette activité est reconnue d'intérêt syndical, pour les communes qui lui délèguent cette compétence.
- Approuve le transfert de sa participation au fonctionnement des activités du *Centre des 1000 loisirs au Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne*
- Approuve l'adhésion de la commune de Seyssuel au *Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne* .

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Madame le Maire, ou le 1^{er} Adjoint au Maire en cas d'empêchement, est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, notamment la ou les contrats à intervenir, et plus généralement à faire le nécessaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°41 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ELECTIONS. RECTIFICATIF M.MOREL

Une erreur s'est glissée dans la désignation des membres de la commission administrative des élections, il y a eu une inversion entre les membres du Tribunal de Grande Instance et le représentant du Préfet.

Il faut lire :

- Pour le Tribunal de Grande Instance : JF. GARDAIS, G. NAVARRO, A. SYLVAIN
- Pour le représentant du Préfet : MA.RICHARD déjà présente et qui souhaite poursuivre son mandat.

De plus, à ce jour, le Tribunal de Grande Instance a adressé un courrier en mairie dans lequel il désigne Monsieur Gilbert NAVARRO en qualité de délégué du TGI pour la Commission Administrative des élections. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**◆ COMPTE-RENDUS SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX ET
COMMISSIONS COMMUNALES :**

Syndicats intercommunaux :

Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne : R.ALIX

Adoption de la modification des statuts pour le fonctionnement du centre dès 1000 loisirs.
Un changement de tarif pour la piscine et le bar a été décidé et des études sont en cours pour la salle multi-sports et le terrain grands jeux.

CAPV :

- Transport scolaire : M.T.ODRAT

Les horaires de transport scolaire sont inchangés pour l'année 2008-2009 (16h25)
Les enfants en soutien scolaire seront récupérés par leurs parents comme lors de l'année 2007-2008

Syndicat des Energies de l'Isère 38 : L.BUTHION

Une réunion du comité syndical du Syndicat des Energies de l'Isère 38 s'est tenue le 30 juin 2008

Les sujets suivants ont été abordés :

- 1- La demande de retrait de la commune de Biol.
- 2- La suppression d'un poste d'agent titulaire, suite à une décision de la commission administrative paritaire.
- 3- La création d'un poste contractuel chargé de la communication (interne et externe) du SE38.

DIVERS :

Transport scolaire:

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, autorité organisatrice des transports, a en charge le transport des enfants de maternelle et de primaire scolarisés sur la commune.

La CAPV nous signale que la présence d'un accompagnateur dans le bus n'est pas réglementaire mais fortement conseillée notamment pour s'assurer que les enfants sont correctement attachés et calmes dans le véhicule pendant toute la durée du trajet.

La commune ne connaît pas actuellement le nombre d'enfants de l'école maternelle et élémentaire qui prendront le car à la rentrée, cette année ils étaient environ une dizaine. La commission scolaire va se rapprocher de l'association des parents d'élèves (APE) aux fins de recensement de parents éventuellement intéressés ;

Information SAPPÉL :

Suite au passage de la commission sécurité de l'arrondissement de Vienne dans les locaux du SAPPÉL, un procès verbal en date du 19 décembre 2007 a notifié un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation avec un reclassement de l'établissement en 4^{ème} catégorie.

Un arrêté municipal autorisant le maintien en fonctionnement de l'établissement a été signé, sous condition de la réalisation des travaux demandés par la commission de sécurité, au plus tard le 30 juin 2008.

A cette date, les travaux n'ayant pas été réalisés, un nouvel arrêté a été pris notifiant que l'établissement « Le Sappel » n'est plus autorisé à poursuivre son exploitation à compter du 1^{er} juillet 2008.

Proposition enveloppes personnalisées :

Pour faire connaître notre commune, la poste propose de mettre en vente 2000 enveloppes affranchies avec une photo de la commune. 500 enveloppes seront à la charge de la commune, le reste sera en vente dans les postes de Vienne Estressin, Chasse sur Rhône, Villette de Vienne et le bureau de tabac de Chuzelles.

Personnel communal :

Mme BRUNET a été promue courant mars, au grade d'attaché territorial, suite à son inscription sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne. Ce grade d'attaché territorial appartient à un cadre d'emplois de catégorie A et actuellement ce type de poste n'est pas ouvert sur la commune de Chuzelles. La candidature de Mme BRUNET a été retenue à la mairie de Montagny. Sa mutation sera effective en date du 8 septembre 2008, en accord avec les 2 collectivités. Nous remercions Mme BRUNET du travail accompli à la commune de Chuzelles et nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau poste.

Commissions communales élargies :

Commission « sécurité routière »

L'objectif de cette commission est d'améliorer la sécurité routière dans le village. Afin d'établir un diagnostic, d'identifier les points noirs et proposer des actions, il y aurait lieu de créer une commission communale élargie comprenant des élus et des chuzellois.

Monsieur JL.LESCOT aura la charge de cette commission.

REUNIONS-INVITATIONS :

Prochaines réunions du conseil municipal :

- Mercredi 10/09-19h30
- Mercredi 15/10-19h30
- Mercredi 12/11-19h30
- Mercredi 10/12-19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,
M. MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2008.

L'an deux mille huit, le vingt sept août, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2008

PRÉSENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, R. ALIX, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, F. LE BOEDEC, JL. LESCOT, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : C. BOREL donne pouvoir à M. MOREL ; H. JANIN donne pouvoir à F. LE BOEDEC ; A. LE GOUGUEC donne pouvoir à MT. ODRAT ; JM. LUCAS donne pouvoir R. ALIX

SECRETAIRE : G. TOURNIER

La séance est ouverte à 19h40

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2008 ;

Le compte-rendu de la séance du 16 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

◆ **DELIBERATIONS**

DELIBERATION N°42 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : M.MOREL

Lors des séances du 31 mars et du 10 avril 2008, le Conseil Municipal n'avait pas donné toutes les délégations réglementaires à Madame le Maire ; afin de ne pas retarder l'exécution de certains dossiers, Madame le Maire demande à ce que les délégations du Conseil Municipal suivantes lui soient données :

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 15 000 €.
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émis un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°43 : CREATION DE REGIE DE RECETTES ET NOMINATION DU REGISSEUR AU RESTAURANT SCOLAIRE : M.MOREL

Madame le Maire informe les membres présents que suite au changement de mode d'inscription et de facturation pour le restaurant scolaire et afin d'assurer un fonctionnement dans les meilleures conditions possibles, il y a lieu de procéder à la création d'une régie de recettes et à la nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant.

Madame le Maire donne lecture de l'acte constitutif et de la régie et de l'arrêté de nomination du régisseur titulaire. Mademoiselle Chantal VALETTE est nommée régisseur titulaire et Madame Bernadette MARTEL est nommée mandataire suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°44 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE : M.MOREL

Madame le Maire informe les membres présents qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet soit 14h par semaine. Ce poste sera confié à la personne qui se trouve actuellement sous contrat et qui exerce diverses fonctions (surveillance pendant les temps des repas au restaurant scolaire, ménage, sécurité lors de la sortie des écoles, ...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps incomplet à compter du 1^{er} septembre 2008, et donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires.

DIVERS :

Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) : une réunion d'information à l'initiative de Madame le Maire aura lieu en Mairie le 04 septembre 2008 à 17h30 avec Monsieur G. BOUVIER de Réseau Ferré de France (RFF). Cette réunion est ouverte à l'ensemble du conseil municipal ; une invitation a également été adressée aux associations Vigilance et Sévenne Environnement.

Transit assainissement Luzinay, Villette-de-Vienne, Chuzelles : la réfection définitive de la chaussée est programmée les 28 et 29 août prochains, la route pourra alors être rendue à la circulation par la suite tout en maintenant la déviation des poids lourds de plus de 26 T par la RN.7.

Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné : Une réunion aura lieu le 28 août pour aborder le sujet de l'Abereau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,
M. MOREL



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

L'ECOLE COMMUNALE :

Depuis 1884, la commune est en charge de l'école communale. Toutefois, cette responsabilité s'exerce sur des compétences réglementaires obligatoires et facultatives.

Les compétences obligatoires sont :	Les compétences facultatives ont trait à la sphère dite « périscolaire » :
<p>La création et l'implantation des écoles en collaboration avec les services préfectoraux et l'Education nationale</p> <p>La propriété des terrains et des bâtiments scolaires (maintenance et entretien)</p> <p>Les investissements (réparations et constructions)</p> <p>Le fonctionnement (personnel non enseignant ; frais d'électricité, frais de chauffage, etc.)</p> <p>L'équipement des écoles en petits matériels et fournitures de bureaux</p>	<p>La cantine</p> <p>Les cours de musique</p> <p>La bibliothèque</p> <p>La garderie</p>



LA RENTREE SCOLAIRE

Près de 200 élèves ont repris le chemin de l'école à Chuzelles. Vos enfants ont découvert le 2 septembre 2008 l'équipe pédagogique et les directrices, Mme BRUGEVIN et Mme COUDRET:

Ecole Maternelle		Ecole Primaire	
Classe des Petits	Corinne BOUVANT*	Classe des CP	Eric ROISIN
Classe des Moyens	François LAGLEYSE*	Classe des CE1	Stéphanie ROLLIN
Classe des Grands	Danièle COUDRET	Classe des CE2	Stéphanie MESCUIDA
		Classe des CM1	Marie Pierre BRUGEVIN et Lionel ABRY
		Classe des CM2	Delphine ODIER*

* nouveaux professeurs des écoles



RESTAURANT SCOLAIRE

Le nouveau fonctionnement du restaurant scolaire est mis en place depuis cette rentrée : les inscriptions peuvent être désormais régulières sur toute une année, tout en laissant la possibilité de modifier la fréquentation à chaque rentrée de vacances scolaires. L'inscription au jour le jour est toujours possible dans la mesure où elle est connue le jeudi précédent la semaine concernée. Le système des tickets abandonné, les repas seront facturés en fin de mois et payables auprès du régisseur du restaurant scolaire.



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

COLIS DE FIN D'ANNEE

Les personnes âgées de 75 ans et plus à la date du 8 février 2009 peuvent choisir de recevoir un panier garni pour les fêtes de fin d'année si elles ne participent pas au repas annuel offert par la municipalité aux aînés (le repas cette année est fixé au deuxième dimanche de février, soit le 8 février 2009).

Un courrier sera adressé aux personnes concernées et la réponse attendue en mairie.



TOUT SAVOIR SUR L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MATERNEL

(Vu sur Isère-Magazine n° 93 – été 2008)

Lorsque des parents font appel à un assistant maternel, ils deviennent son employeur. Pour aider et informer les familles iséroises qui choisissent ce mode de garde, le Conseil Général de l'Isère, en collaboration avec les CAF de Grenoble et de Vienne, vient d'éditer un guide sur les démarches à effectuer, les droits et les devoirs réciproques.

Pour se le procurer : Maisons du Conseil Général de l'Isère.

Combien ça coûte ?

Un assistant maternel agréé peut fixer librement le coût de garde horaire, qui est au minimum de 2,43 euros brut. Les parents ont droit à des aides de la Caisse d'Allocations Familiales, qui sont calculées en fonction de leurs revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Dans tous les cas, un minimum de 15 % du salaire de l'assistant maternel restera à leur charge.

ACCES AU DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Communiqué du 06 08 08 / information CAPV

On sait qu'une femme sur huit sera touchée par le cancer du sein au cours de sa vie ; pourtant, moins de 50 % des iséroises concernées ont adopté les atouts de la prévention secondaire (dépistage) en participant au dépistage organisé et proposé par l'Office Département de Lutte contre le Cancer (ODLC).

Le Conseil Général de l'Isère et l'Assurance maladie sont les principaux partenaires financeurs du programme de dépistage organisé de l'Isère (sein, intestin, col utérin) ; il faut rappeler que la mammographie de dépistage du cancer du sein proposée tous les deux ans à toutes les femmes de 50 à 74 ans est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie.

A Vienne, sur le marché, le samedi 4 octobre 2008, de nombreuses femmes, ayant choisi de bénéficier des atouts du dépistage du cancer, convaincues de l'intérêt de la détection précoce comme première arme permettant de rester en bonne santé, seront aux côtés de l'ODLC pour en parler en toute simplicité (stands d'information santé, expo illustrée...)

Le détail des lieux et heures nous sera communiqué courant septembre (participation de France Bleu Isère et de Télégrenoble en attente de confirmation)



TELEALARME

Le service Téléalarme est un service qui contribue au maintien à domicile des personnes âgées, isolées ou dépendantes. La compétence Téléalarme a été prise par la communauté d'agglomération du pays Viennois dès sa création en 2002.

Le CCAS est conventionné avec la CAPV pour l'installation d'un tel dispositif chez les personnes qui en font la demande.

Renseignements en mairie.



CONTACTS :

Assistante Sociale : Mme JURDIC – 04 78 73 00 10

ADMR : Mme LAMURE – 04 74 57 92 83

CCAS : Mr ALLARD (Mairie) – 04 74 57 90 91



COMMISSION URBANISME ET VOIRIES

Nous souhaitons mettre en place une rubrique URBANISME dans le magazine de Chuzelles. Cela nous permettra de communiquer des infos utiles et de répondre à vos remarques ou questions éventuelles.

Nous vous proposons pour ce premier article de faire un rappel sur la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme (décret N°2007-18 du 5 janvier 2007) applicable depuis le 1 octobre 2007

Les procédures ont été regroupées :

	Demande de permis	Déclaration préalable
Constructions	<p>⇒ Permis de construire</p> <ul style="list-style-type: none">• Les constructions qui créent plus de 20M2 de surface hors d'œuvre brut (SHOB)• Un changement de destination avec des travaux qui modifient soit les structures porteuses, soit la façade	<ul style="list-style-type: none">• Les constructions qui créent entre 2m² et 20m² de SHOB• Tous changements de destination hors permis de construire, qu'il y ait ou non des travaux• Les constructions de moins de 2 m² qui ont une hauteur de plus de 12m• Cas particuliers : éoliennes, piscines, murs, etc..
Lotissements	<p>⇒ Permis d'aménager</p> <p>Sont soumis à permis d'aménager les lotissements de plus de 2 lots, lorsqu'ils prévoient des voies et des espaces communs</p>	<p>Sont soumis à déclaration préalable les lotissements qui ne créent pas de voies ou d'espaces communs, quel que soit le nombre de lots (à partir de 1 lot)</p>
Démolitions	<p>⇒ Permis de démolir</p> <p>Le permis de démolir ne porte plus que sur la protection du patrimoine bâti et de l'urbanisme.</p> <p>Le décret n'impose donc le permis que dans les secteurs sauvegardés sauf si le conseil municipal l'institue</p>	

Les délais d'instruction

- ⇒ 1 mois pour les déclarations
- ⇒ 2 mois pour les PC de maisons individuelles et les permis de démolir
- ⇒ 3 mois pour les autres permis

Un délai différent pourra être fixé lorsque certaines conditions sont nécessaires

Si le dossier est incomplet, les pièces manquantes doivent être demandées dans le premier mois.

A noter : Le délai d'instruction commence lorsque le dossier est complet

L'achèvement des travaux

C'est le constructeur et son architecte dans la déclaration d'achèvement qui certifient qu'ils ont bien respecté le permis. L'autorité responsable a 3 mois pour contrôler. Passé ce délai, la déclaration sera réputée n'avoir pas été contestée.

La totalité du texte est dans le décret 2007-18 du 5 Janvier 2007

Pour vos différents permis ou autorisations, votre dossier doit être remis à la Mairie de Chuzelles. Les dossiers sont ensuite étudiés par les services instructeurs de la CAPV (Communauté d'agglomération du Pays Viennois). Si nécessaire, des pièces complémentaires vous seront demandées. Lorsque l'instruction de votre dossier est terminée, la décision de la commune vous est notifiée par arrêté municipal.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires.

Dans notre prochain Numéro :

La commune de Chuzelles prévoit de réviser son P.O.S en P.L.U : Qu'est ce qu'un PLU ?

Important : Des promoteurs et des professionnels de la construction contactent actuellement des propriétaires pour des acquisitions éventuelles de terrain, ce dans le cadre d'une future modification des droits à construire. La commune de Chuzelles n'a pas encore lancé de révision et ne peut pas s'engager à ce jour sur l'avenir des différents secteurs.

Par conséquent, aucun accord ou engagement n'a été pris avec ces personnes !

Permanence tous les Vendredis de 17H00 à 19H00 (sur RDV)



TRANSPORT

LE SERVICE DES TRANSPORTS DE LA CAPV

Nouveau réseau

Nouveau réseau, nouvelle livrée pour les bus :

- Le réseau a changé de nom : SUV devient L'VA (lignes de Vienne et agglomération)
- Nouvelle proposition de tarification avec le ticket à l'unité à 1,10 € pour tout le réseau, TAD inclus et pour une heure de transport (aller et retour autorisé dans l'heure)
- Abonnement combiné Mobi 30 Ter à 12,50 €.
- Abonnement Mobi annuel pour tous à 20,83 € par mois.
- Abonnement Jumpi annuel pour les jeunes à 7,50 € par mois

Transport à la demande, du nouveau à partir du 1^{er} Septembre...

Le transport à la demande existe sur le territoire de la CAPV depuis 2003, pour vos déplacements entre la commune et Vienne.

Ce service est assuré par des véhicules du réseau de transport urbain L'va (ligne de Vienne et agglomération) et par des artisans taxis.

A partir du 1^{er} Septembre, TADEO devient L'va sur demande.

Avec un nouveau tarif : **1 € 10** au lieu de 1 € 50.

Le passage du bus n'est déclenché que sur demande préalable, pour cela téléphonez au **0 810 414 909** (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Vous devez réserver au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h00 (le vendredi pour le lundi suivant).

Vous choisissez votre arrêt, votre horaire ainsi que votre destination.

Vous trouverez en page suivante les horaires des lignes L'va sur demande ainsi que les lignes régulières de votre commune.

Nous vous rappelons que vous pouvez utiliser les transports scolaires pour tous vos déplacements moyennant un titre de transport.

La localisation des arrêts TAD

Plus de 300 points d'arrêts ont été implantés sur l'ensemble des communes. Ils ont été positionnés pour couvrir au mieux les besoins des habitants. Ils sont signalés par une peinture sur le sol avec une étoile symbolisant le service TAD et le numéro de l'arrêt. Dans certains cas, l'arrêt TAD correspond à un arrêt existant du réseau départemental (lignes du Rhône 101, et 179, ou lignes Transisère), dans ce cas, il est matérialisé par un poteau d'arrêt d'autocar. Lors de votre réservation, l'opérateur vous aidera à trouver l'arrêt proche de chez vous. C'est le numéro de cet arrêt que vous indiquerez lors de vos prochaines réservations.

Covoiturage



COVOITURER EN PAYS VIENNOIS, un acte économique, écologique et citoyen

Dans le cadre de sa politique active de déplacement et de développement durable, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, vient de créer un site Internet ouvert à tous et dédié au covoiturage (www.covoiturage-paysviennois.fr).

Covoiturer, c'est partager son véhicule ou celui d'un autre sur une partie ou sur la totalité de son trajet pour aller travailler, faire des courses..., de manière quotidienne ou ponctuelle.

C'est à la portée de tous et c'est avantageux à plus d'un titre. C'est un geste pour la planète parce que le covoiturage génère moins de circulation automobile et donc moins de pollution. Partager un véhicule c'est réduire par 2,3 ou 4 les frais de transport et c'est aussi rencontrer, et échanger avec de nouvelles personnes le temps d'un trajet en commun.

Vous souhaitez faire des économies, protéger la planète et avoir de nouveaux amis ... le covoiturage est fait pour vous !

Pour plus de renseignements, contacter le service transport de la CAPV : 04 74 78 78 89



TRANSPORT

Semaine du transport public

La journée du Transport public aura lieu le 17 septembre 2008 dans la cadre de semaine européenne de la mobilité.

Le but de cette journée est de faire découvrir le transport en commun et de le valoriser :

- Mobi jour à 1 € (au lieu de 3 €) valable une journée sur l'ensemble des lignes du réseau, proposé également sur le transport à la demande le mercredi 17 septembre.
- Distribution de viennoiserie et accompagnement dans les bus.
- Jeux concours « les déplacements doux » pour les scolaires (concours de dessins...)
- Information sur les différents modes de déplacements à partir d'un bus « CAPV »...
- Opération « L'va au cinéma » mercredi 17 et samedi 20 : entrée à tarif réduit sur présentation d'un titre L'va

Horaires des lignes L'va sur demande et lignes régulières

	Gare de Vienne	Chuzelles		Chuzelles	Gare de Vienne
179	06H15	06H27	2040	07H10	07H45
179	07H30	07H42	179	07H14	07H26
179	09H45	09H57	2760	07H18	07H35
54**	11H20	11H35	2760	07H24	07H40
2760***	12H00	12H42	2760***	07H27	07H55
2760****	12H15	12H42	2060	08H08	08H55
179	12H45	12H57	2040	08H21	08H45
179	14H00	14H12	54**	08H45	09H00
2040	16H10	16H31	179	09H29	09H41
54**	16H45	17H00	179	12H29	12H41
2760	17H15	17H42	179	13H09	13H21
2040	17H15	17H27	54**	13H35	13H50
2760	17H20	17H36	54**	14H35	14H50
179	17H45	17H57	179	17H29	17H41
54	17H50	18H05	179	19H04	19H16
2040	18H15	18H27			
2760	18H20	18H41			
TAD*	18H30	18H45			

- 54** : L'VA sur demande, ligne virtuelle TAD numéro 53
- TAD* : L'VA sur demande, ligne virtuelle TAD numéro 53 uniquement mercredis, samedis et vacances scolaires
- 179, 2040, 2760 : Services scolaires et lignes régulières départementales ouverts à tous
- 2760**** : fonctionne uniquement le mercredi
- 2760*** : fonctionne uniquement le samedi

Réservation
préalable :
0.810.414.909

INFO TRANSPORT A LA
DEMANDE
« L'VA à la demande »

	HORAIRES vers Gare de Vienne (du lundi au samedi)				HORAIRES vers Chuzelles (du lundi au samedi)			
	8 H 45	13 H 35	14 H 35		GARE DE VIENNE	11 H 20	16 H 45	17 H 50
CHUZELLES*								
GARE DE VIENNE	9 H 00	13 H 50	14 H 50	CHUZELLES*	11 h 35	17 h 00	18 h 05	18 h 45

* Arrêts sur Chuzelles (La Tourmente, Le Boiron, Place, Saint Maurice, La Combe, Martinières, Boussole RN 7, Pauphile RN 7)



ENVIRONNEMENT



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Vous avez été nombreux à solliciter un composteur auprès de la Mairie en juin dernier suite à l'initiative de la CAPV. Ce geste écologique permet de réduire la quantité d'ordures ménagères et de produire gratuitement un compost pour votre jardin.

Pour réaliser cette opération, quelques informations complémentaires sont nécessaires :

- **Qu'est ce que le compostage ?**

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique appelé compost.

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

La réussite du compostage dépend du soin que vous y apportez : pour assurer une dégradation des déchets, une bonne aération du compost par des brassages périodiques et une vérification de l'humidité sont nécessaires.

- **L'activité du composteur suivant les saisons :**

Au printemps, la nature se réveille, les micro-organismes aussi. La température du compost augmente par la fermentation des matières riches en oxygène et en eau.

En été, le processus de décomposition se poursuit : la faune du sol entre en action en découpant, malaxant et digérant les résidus.

En automne, en manque de nourriture, les micro-organismes quittent cette zone en maturation pour les matières moins décomposées.

En hiver : les chutes des températures réduit l'activité des micro-organismes, le processus est en veilleuse mais il faut continuer à l'alimenter.

- **Ce que je peux mettre dans le composteur :**

	Je mets.....		Je ne mets pas.....
<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de cuisine : restes de fruits, légumes, épluchures, pain, essuie tout, serviettes en papier, filtres à café, sachets de thé... • Déchets de jardin : mauvaises herbes sans graines, branchages de petite taille, fleurs coupées ou séchées, feuilles*, tonte de gazon*, taille de haies* (* : en petite quantité) • Autres : cendres de bois froides en quantité limitée 			<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de cuisine : matières grasses, écorces d'agrumes, coquillages, laitages, morceaux de poisson, huiles, croûtes de fromages, déchets de viande... • Déchets de jardin : feuilles vernissées type lierre, résineux, herbes avec graines, plantes et végétaux traités, plantes rampantes, plantes et fruits malades... • Autres : journaux, magazines...

- **Bon à savoir :**

- Le purin d'ortie est un excellent activateur naturel (faire tremper quelques orties avec un peu d'eau pendant plusieurs jours) et ajouter ensuite le mélange à votre compost.
- Le compost jeune (moins de 3 mois) peut être utilisé en paillage en couches minces autour des arbres et entre les cultures. Le compost mûr (de 4 à 10 mois) sera utilisé comme terreau horticole pour les plantations (en mélange environ 30 % de compost).
- En cas d'odeurs nauséabondes, brassez le compost.
- En cas de présence d'insectes, mélanger votre compost et ajouter quelques feuilles.



JOURNEE « NETTOYONS LA NATURE ! »

La journée « Nettoyons la nature ! » aura lieu le samedi 4 octobre 2008 à partir de 7 h 30. Le rendez vous est donné à toutes et tous à la Mairie pour le nettoyage de la commune.

Cette manifestation a pour vocation de sensibiliser les personnes sur la protection, la défense et la valorisation de l'environnement. Pensez à apporter votre gilet de sécurité !



PÊLE MÊLE

Service postal

 LA POSTE	<p>Horaires d'ouverture du bureau de poste de Villette de Vienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 • De 8h30 à 11h30 le samedi • Fermé le mercredi toute la journée <p>Horaires d'ouverture du bureau de poste de Luzinay :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30 • De 9h00 à 11h30 le samedi • Fermé le lundi matin <p>Pour toute information, contactez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Margareth Merlin (Directrice de la Poste de Pont Evêque) : 04.74.16.18.71
------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Piscine de Villette de Vienne

	<p>Nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants de 4 à – 14 ans : 3.20 € (carte de 10 entrées : 22.00 €) • Adultes : 4.20 € (carte de 10 entrées : 34.00 €) • Salle de remise en forme : 10.00 € (carte 6 entrées : 45.00 €) <p>Horaires d'ouverture à compter du 1^{er} septembre 2008 (horaire hiver) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi et mardi : 12 heures – 13 heures 30 et de 16 h 30 à 19 h 15 (18 h 45 le mardi) • Mercredi : 15 heures 15 à 18 heures 30 • Jeudi : 12 heures à 13 heures 30 • Vendredi : 12 heures – 13 heures 30 et de 16 heures 30 à 18 heures 45 • Samedi : 14 heures – 17 heures 45 • Dimanche : 10 heures à 12 heures 45
------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Elagage

	<p>Suite aux intempéries de cet été, un quartier de Chuzelles a été privé d'électricité 24 heures durant en raison de la chute d'un arbre sur une ligne à haute tension. Par conséquent, l'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des biens mais aussi des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Il vous convient donc de ne pas laisser croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public et privé.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Boucles cyclotouristiques du Pays Viennois

	<p>Afin de favoriser la découverte des richesses naturelles et patrimoniales du Pays Viennois ainsi que la pratique du vélo de route, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a balisé en 2007 six boucles cyclotouristiques. Chaque boucle dispose aujourd'hui d'une carte téléchargeable sur le site Internet de la CAPV. Très bientôt, un topo-guide sera disponible.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Incivilité

	<p>Durant l'été, il a été noté une recrudescence des incivilités sur la commune : dégradations au Mille Club et aux abords du centre village, dégâts au groupe scolaire et au stade, incivilités de toutes sortes. Tous ces incidents ont des conséquences directes sur les finances de la commune. Nous demandons à chacun de faire preuve de plus de civisme et de rester vigilant afin que de ceci ne se reproduise plus. Il en va du bien de toutes et tous !</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Personnel communal



Marie Françoise Brunet, secrétaire de mairie depuis février 2002, a été promue au grade supérieur d'attachée territoriale. Elle a obtenu sa mutation sur la commune de Montagny dans le Rhône à compter du 8 septembre 2008. La municipalité de Chuzelles lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions et la remercie du travail fourni pour la commune.

D'autre part, **Tony Ibanez** a été confirmé dans ces fonctions en tant qu'adjoint technique.

Bon à savoir



Au 1er juillet 2008, le **SMIC horaire** brut s'élève à 8,71 €, soit 1 321,02 € bruts mensuels (35 heures hebdomadaires)

A compter du 1^{er} janvier 2008, le **plafond de la Sécurité Sociale** s'élève à 2 773€ par mois, soit 33 276€ par an.

L'**indice de référence des loyers** au deuxième trimestre 2008 augmente de 2,38% en évolution annuelle.

Référence 100 au 4 ^e trimestre 1998					
	T2-2007	T3-2007	T4-2007	T1-2008	T2-2008
<i>Source : Insee</i>					
Indice de référence des loyers	113,37	113,68	114,3	115,12	116,07
Variation annuelle en %	+1,24	+1,11	+1,36	+1,81	+2,38

L'**indice des prix** :

Période	Série hors tabac Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé	Série hors tabac Ensemble des ménages
août 2008	118,46	118,64

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30

Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00



La vie associative Chuzelloise



Liste des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
Samedi 4 octobre	JOURNEE « NETTOYONS LA NATURE ! »	7 H 30	RENDEZ VOUS A LA MAIRIE
Dimanche 19 octobre	ANCIENS COINCHE		MILLE CLUB
Lundi 20 octobre	DON DU SANG	16 H00 19 H00	SALLE DU CONSEIL
Samedi 8 novembre	AFR DETENTE		MILLE CLUB POLETIERES
Lundi 10 novembre	CIRQUE GUIGNOL	17 H 00	MILLE CLUB
Mardi 11 novembre	COMMEMORATION ARMISTICE		MONUMENT AUX MORTS
Dimanche 15 novembre	ABC BOUDIN		MILLE CLUB
Dimanche 23 novembre	ANCIENS CHOUCROUTE		MILLE CLUB

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

L'AFR reconduit son offre pour l'année scolaire 2008/2009.

Cette proposition s'adresse aux familles ayant des enfants scolarisés en primaire ou collège.

➤ Objectif : aider les enfants à comprendre ce qui est demandé et à améliorer leur organisation, à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans certaines matières. Cette action ne vise pas toutefois à faire le travail des enseignants.

➤ Accueil des enfants : le mercredi après midi pendant 1 heure sur une tranche horaire qui reste à déterminer en fonction de la disponibilité des salles.

➤ Inscriptions et renseignements : Renée Pras (04.74.57.92.45), Suzanne Pillet (04.74.57.99.00), Christian Chanal (04.74.85.13.95), Jean François Gardais (04.74.57.91.66) et Philippe Morel (04 74 57 93 45)

➤ Droit d'inscription familial comprenant l'adhésion à « Familles rurales » : 23.50 €

➤ Toutes les personnes souhaitant apporter leur contribution à cette action sont les bienvenues. Le renforcement de notre potentiel pourrait nous permettre de consacrer plus de temps à chaque enfant.

CHORALE « La Clé des Chants »

Quelques dates à retenir :

- Jeudi 11 septembre : reprise des répétitions à 20 H 15, salle des Poletières
- Samedi 4 octobre : Concert à Miribel
- Samedi 11 octobre : rencontre de chorales organisée par la Clé des Chants à Luzinay
- Dimanche 9 novembre : repas annuel
- Vendredi 14 novembre : concert à Serpaize avec la Chorale Tour'sol de Seyssuel et l'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles

Sans oublier notre participation au spectacle sur la révolte des Canuts avec la reprise des répétitions dès le 5 septembre et le samedi 27 septembre, une journée rencontre autour de ce spectacle, qui sera présenté dans son intégralité courant 2009, avec audition du chœur principal entouré des solistes et du pianiste, plus diverses conférences et expositions sur cette révolte des Canuts lyonnais.

Renseignements complémentaires auprès des choristes.

A bientôt

CHUZELLES HISTOIRE & PATRIMOINE

A LE PLAISIR DE VOUS INVITER

LE SAMEDI 27 SEPTEMBRE A 15 HEURES

EN L'EGLISE DE CHUZELLES

Pour la projection d'un film sur la cathédrale Saint Maurice, joyau du patrimoine viennois.

CHUZELLES

5 octobre 2008

10h à 18h au Mille Club



FÊTE DES MÉTIERS ET DES PASSIONS

Sévenne Environnement a invité pour vous des passionnés de métiers d'autrefois, des artistes, des artisans et tous ces amoureux ou nostalgiques de la chose bien dite et bien faite pour le plaisir, la nécessité ou le besoin... Alors, le dimanche 5 octobre, vous pourrez admirer, suivre, participer, contempler et échanger des idées avec des artisans et amateurs.



Le Sou des écoles de Chuzelles

remercie vivement tous ceux qui ont contribué à la réussite de ses manifestations durant l'année scolaire 2007-2008 : les équipes municipales, les commerçants et artisans, les parents des élèves, les habitants de Chuzelles ...

Grâce à vous tous, nous avons pu proposer aux enfants de nos écoles une bien festive kermesse de fin d'année.

Nous espérons que vous aurez tous passé d'excellentes vacances d'été. Nous aurons le plaisir de vous accueillir lors de nos prochaines animations et lors de notre assemblée générale. (dates à définir)

Pour nous rejoindre, contactez-nous à notre mail souecoles.chuzelles@free.fr



ECOLE DE MUSIQUE SEYSSUEL-CHUZELLES

INSCRIPTION 2008-2009 : dès 16h30

CHUZELLES : 8 septembre 2008 - Salle des Poletières

SEYSSUEL : 9 septembre 2008 - Ecole de Musique

Extrait de tarif Eveil = 150 €
Solfège et instrument Cycle I & II = 350 €
Inscription à l'école = 58 €

Dernières dates pour les inscriptions

- ▼ le forum des associations à Seyssuel le 13 septembre 2008

Les instruments proposés :

- Piano classique et Piano Jazz
- Guitare sèche et basse électrique
- Batterie et percussions
- Flûte, Clarinette,
- Saxophone, Trompette
- et le retour du VIOLON

Promo sur les instruments à vent et les percussions, grâce au soutien de l'Harmonie de Seyssuel

Eveil musical à partir de 4 ans

Solfège

Ateliers musicaux :

- Traditionnel,
- Variété,
- Rock

Tous les détails sur le blog de l'école de musique :

<http://www.seyssuelmusique.canalblog.com>

e.mail : ecole.seychu@free.fr

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

- **ADULTES (MIXTE) :**
REPRISE DES COURS LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2008

JOUR	HORAIRE
MARDI	8 H 45 - 9 H 45 10 H 00 - 11 H 00 18 H 50 - 19 H 50 Nouveau : 20 H 00 - 21 H 00
JEUDI	17 H 45 - 18 H 45 19 H 00 - 20 H 00

- **ENFANTS (MIXTE) :**
REPRISE DES COURS LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2008

JOUR	NOUVEAUX HORAIRES	ACTIVITÉS
MARDI	16 H 40 - 17 H 30 (MATERNELLE A PARTIR DE 4 ANS)	Eveil corporel, Petit matériel Jeux d'apprentissage ludique Découverte de l'équilibre
MARDI	17 H 40 - 18 H 40 (DE 6 A 9 ANS)	Découverte de la gymnastique rythmique et sportive

- **L'association se réserve le droit d'annuler un cours adultes ou enfants par manque de participants**
- **1 séance d'essai gratuite**
- **Tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant**
- **CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ADHERENTS**
- **Contact : mail gvchuzelloise@yahoo.fr Contact tél. : 06.84.24.51.86**

.....

PAROISSE STE BLANDINE DES DEUX VALLEES - DIOCESE GRENOBLE VIENNE

Six communes, six clochers : Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette, Luzinay, Serpaize.
Deux Prêtres au service de la paroisse – à temps partiel- :

Michel Buisson – 10 Rue de la République - 38670 Chasse –
tel. 04 78 73 06 04 - Courriel : michel.buisson@diocese-grenoble.com

René Chatain – communauté de la Sainte Famille –
courriel : rene.chatain@club-internet.fr - Tel. 06 83 32 08 59

Maison Paroissiale face à l'église de Chuzelles : 04 74 57 91 27
Permanence le samedi matin de 10 h à 12 h. - Responsable Régine Colcombet 04 78 73 08 55

Délégués aux différents services :

- Baptême : Brigitte Salel – Serpaize 04 74 57 02 43 -
- Mariage : G. Légiardi – Seyssuel 04 74 85 56 66
- Solidarité : Mme M. Giroud – Seyssuel 04 74 85 02 16 -
- Funérailles : L. Montabroud – 06 71 06 01 35
- « Caté » : Cristelle Veillard – Villette de Vienne 04 74 84 63 36
- Aumônerie- Jeunes & Ados : Martine Bedon 06 20 57 51 79 –
Maison St Avit à Vienne 04 37 02 22 43
- Notariat : Albert Blain – Chuzelles 04 74 57 92 69 –
- Finances : M. Legiardi – Seyssuel 04 74 85 56 66

Célébrations dominicales & grandes fêtes

Année 2008-2009 : une messe le dimanche à 10 heures en alternance entre Chasse et Seyssuel
Une messe anticipée le samedi soir à 18h30 en alternance : Villette –Chuzelles- Serpaize - Luzinay

Chargée de **Communication & Information** : Mme M. Mondon 06 72 11 16 31

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES CHUZELLOISES



ABC boules	AVALLET Bernard	04.74.85.75.08	684 Chemin de Boussole - Chuzelles
ACCA Chasse	LABBE Patrick	04.74.57.94.00	204 Rue de la Croix de Tourmente - Chuzelles
A.I.D.M.R.	MONNIER Jacqui	04.74.85.22.17	Pauphile - Seyssuel
ALTI-CAIRN	VILLARD Philippe	06.23.50.92.21	60. rue de St Maurice N°9 lot. St Maurice - Chuzelles
Amis de la Grole	BAUDOUX Maxime	04.74.57.95.62	480 Rue du Verdier, Lot Pleine Campagne N°1 Chuzelles
ARYNA Voyages	RAYNAL Guy	04.74.57.91.62	519 Montée du Rival - Chuzelles
Arts et Loisirs à Gogo	LE GOUGUEC Anne	04.74.57.92.63	1056 Rte de Leveau, Lot Les Rives de la Sévenne N°4 - Chuzelles
ARVS (Don du Sang)	SYLVAIN A-Marie	04.74.57.05.75	410 Chemin de Côte Renard - Chuzelles
Association Parents d'Elèves	DECHASSE Agnès	04.74.57.43.12	166 Chemin du Royer, Le Clos des Mesanges N°4 - Chuzelles
Association Familiale Rurale	PRAS Renée	04.74.57.92.45	242 La Motte de Thiers - Chuzelles
Association Pêcheurs Gère- Rhône	NAQUIN Michel	04.74.53.96.61	30. av. Général Leclerc - Vienne
AWLABA	PALLUEL Olivia		158 La Motte de Thiers - Chuzelles
Centre Mille Loisirs	CRIVELLI Jeanine	04.74.57.41.74	62 Rue du Verdier - Chuzelles
Ch'fis de la Sévenne	CAUDRON Michel	04.74.57.98.89	N°5 Lot Calliolat - Luzinay
Chorale « la clé des chants »	CHANAL Christian	04.74.85.13.95 06.85.66.64.15	924 Route de Seyssuel - Chuzelles
Chuzelles Histoire&Patrimoine	BARRALON Danièle	04.74.57.42.74	30 Rue Montferrat Recours - Chuzelles
Club Anciens « Trait d'Union »	JAMAIS Roger	04.74.57.44.32	149 Rue Saint-Hippolyte - Chuzelles
Comité des Fêtes	CHIRAT Raymond	04.74.57.08.48	513 Route des Serpaizières - Chuzelles
Ecole de Musique	LIEUTAUD Anne Cécile	04.74.85.30.42 06.78.42.97.58	Rue Abbé Peyssoneau - Seyssuel
Etoile Sportive de la Sévenne	LORAIN Marc	04.74.57.09.78	Clos des Cèdres Villette-de-Vienne
F.N.A.C.A.	PLANTIER Joseph	04.74.85.83.36	66 Impasse de Boussole - Chuzelles
Football Club de la Sévenne	MOREL Philippe TARTAVEL Alain	04.74.57.93.45 04.74.57.09.23	611 Route de Vienne - N° 7 L'Orée du village - Chuzelles 937 Route des Serpaizières - Chuzelles
Gymnastique volontaire	THOMANN Danièle	06.84.24.51.86	444. rue Montferrat et Recours-Chuzelles
Harmonie Chuzelles-Seyssuel	FANGET Sébastien	04.74.53.22.33	Le Bourg 38122 - Montseveroux
Les Bouchons d'Amour	Mme LARDIERE	06.18.39.12.04	Vienne
Paroisse de la Sévenne	GONTHIER M.D	04.74.57.46.11	1056 Rte de Leveau, Les Rives de la Sevenne -Chuzelles
Rugby Club de la Sévenne	BUTHION Jacques	04.74.57.06.80	Chemin des Vignes - Villette-de-Vienne
Saint Vincent Chuzelles	DIGONNET Norbert	04.74.57.93.50	146. rte de la Sévenne - Chuzelles
Saint Vincent Leveau Massier	CARRET Michel	04.74.57.92.36	478 Montée de la Devillière - Chuzelles
Ski Club de la Sévenne	BROSSARD Philippe	04.78.96.13.60	Gravetan - St Just Chaleysin
Sévenne Environnement	VARALDI Véronique	04.78.96.10.35	135. rte du Corbet - St Just Chaleysin
Sou des Ecoles	BAREILLE Richard		60. rue de St Maurice - N°3 Lot. St Maurice - Chuzelles
Vigilance	REGAL Yves	04.74.57.06.20	243 Rte des Dauphines - Chuzelles

Bulletin tiré à 850 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°96 - dépôt légal août 2008